
4x4 « 65 »
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 65220 LUBRET-SAINT-LUC
453 761 199 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 AVRIL 2026

L'an 2026
Le 15 avril,
A 11h11

Monsieur Eric MILON,
demeurant 1 rue de la Baïse, 65230 HACHAN,

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 4x4 « 65 »,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit. De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

L'associé confirme son accord pour procéder à une signature électronique du présent acte à travers la plateforme informatique sécurisée *Jesignexpert.com* et reconnaît que la production d'un exemplaire signé de manière électronique constitue l'original du document.

L'associé reconnaît que cet acte est parfaitement valable, qu'il pourra être admis en tant que preuve au sens de l'article 1367 du Code civil, qu'il a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra valablement être opposé.

L'associé reconnaît que la solution de signature électronique offerte par la plateforme *Jesignexpert.com* correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et le contrat.

Acte établi par voie électronique à la date indiquée pour chaque signataire lors du recueil de sa signature électronique.

Des exemplaires numériques seront mis à la disposition des parties.

*L'Associé Unique
Eric MILON*